

N° 37861

Le 26 juillet 2018

July 26, 2018

ENTRE :

BETWEEN:

R.S.

R.S.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

P.R.

P.R.

Intimé

Respondent

- et -

- and -

Procureure générale du Québec

Attorney General of Quebec

Intervenante

Intervener

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-026277-160, 2017 QCCA 1470, daté du 29 septembre 2017, est accueillie avec dépens suivant l'issue de la cause. L'échéancier pour la signification et le

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-026277-160, 2017 QCCA 1470, dated September 29, 2017, is granted with costs in the cause. The schedule for serving and filing materials will be set by the Registrar.

dépôt des documents sera fixé par le
Registraire.

Les parties sont tenues d'aborder dans leur
mémoire l'incidence qu'ont l'interdiction
de publication et le traitement des
renseignements confidentiels sur le dépôt
des motifs de la Cour en l'espèce.

La juge Côté n'a pas participé au jugement.

The parties are required to provide written
submissions in their factum addressing the
impact of the publication ban and the
treatment of confidential information on the
release of the Court's reasons in this matter.

Côté J. took no part in the judgment.

J.C.C.
C.J.C.